



BUREAU COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
SEANCE DU MERCREDI 6 AVRIL 2016
◆ ◆ ◆
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur MOLINA Michel
Monsieur DOSSANG Guy
Monsieur DAIX Jean-Robert

Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur BIBES François
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-Présidents

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur GROIZELEAU Bruno
Madame DURANTON Nicole
Monsieur DERRAR Mohamed, Vice-présidents

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 22 mai 2014 :

☞ **OCTROIE**, au titre des aides apportées par le GEA à l'habitat privé dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne », et ce en complément des aides de l'ANAH :

- à Monsieur Gérard GESLAN une subvention (dossier adaptation au handicap) de 665,00 €, pour des travaux de remplacement de la baignoire par une douche adaptée
- à Monsieur Jacques ROUSSET une subvention (dossier adaptation au handicap) de 681,00 €, pour des travaux d'installation d'un siège monte escalier et une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) et une subvention de 800,00 €, pour des travaux de remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation avec eau chaude sanitaire et une programmation, soit un total de 1 481 €.

☞ **ADOpte** les termes de la convention à passer avec la SNCF pour la sécurisation des travaux de la passerelle du Pôle d'échange et notamment la rémunération de la SNCF d'un montant de 29 719,20 € TTC et **AUTORISE** le Président à signer cette convention ainsi que tous documents à intervenir. La pose de la passerelle est prévue en juillet/août 2016 ; *délibération prise par le Bureau en raison de l'urgence à autoriser le Président à signer la convention à passer avec la SNCF pour permettre la réalisation des travaux durant l'été 2016.*

☞ **ACCORDE** à Madame Arianne ROGER, le remboursement des frais qu'elle a avancé lors d'une mission, pour la réparation d'un véhicule communautaire, pour la somme totale de 315, 27 euros.